



## LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Les gens, les non initiés, peinent à ce jour, à comprendre nos revendications du fait de leur aspect technique, et à concevoir que les techniciens et les artistes qu'ils applaudissent sur scène ou en salle, sont pour la plupart des travailleurs précaires. Une réalité qui pourtant s'aggrave au fil des saisons. Rarement n'a été pris en compte par les détracteurs de l'intermittence, que le secteur du spectacle produit plus de richesse qu'il n'en coûte, et cela bien au-delà de l'argument qui veut que les valeurs, les pensées, les sensations qui sont produites sur nos scènes, dans nos films, nos musiques, sont nécessaires à la bonne marche d'une société.

Dans la nuit du 27 au 28 avril, un accord portant sur le fonctionnement des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage, régissant le système d'indemnisation des intermittents du spectacle, a été signé pour la première fois à l'unanimité. Un comité d'experts, présidé par un économiste et réunissant un inspecteur général des affaires sociales, un magistrat honoraire à la Cour des comptes, un sociologue, des représentants de l'Unédic, de Pôle Emploi et des ministères de la Culture et du Travail, a approuvé cet accord qui permet de réaliser plus de 90 millions d'euros d'économies.

Accord historique: Il prend en compte bon nombre des revendications des intermittents : date anniversaire, 507 heures sur 12 mois, prise en compte des congés maternité et des heures d'enseignement artistique, droits de ceux qui arrivent à la retraite. Notre secteur consent également à faire des efforts importants : plafonnement des indemnités, suppression du versement des allocations chômage durant les congés payés, hausse de 1 % des cotisations patronales.

Mais Boouum !!! Le 30 mai, le Medef et les confédérations CFDT, CFTC, CGC ont refusé de signer cet accord du 28 avril, désavouant du même coup leur «branche spectacle». Sous prétexte d'économies insuffisantes, ils n'ont pas souhaité l'intégrer à la nouvelle convention d'assurance chômage de l'Unédic. Ils exigent que le secteur «spectacle» réalise 185 millions d'économies (400 millions à l'horizon 2020).

Une démesure budgétaire inacceptable. L'intermittence, essentielle et structurelle à la survie de notre secteur, disparaîtrait, purement et simplement. Une dernière réunion interprofessionnelle de négociations sur l'assurance

chômage a eu lieu le 16 juin.

Et là Boouum Boouum Badabooum !!! Les partenaires sociaux qui gèrent l'Unédic n'étant pas parvenus à un accord, le gouvernement prend la main et annonce un décret spécifique pour les intermittents, applicable dès la mi-juillet, et qui reprend les mesures décidées par les professionnels du spectacle fin avril. L'état a-t-il eu peur de la mobilisation qui s'annonçait et qui risquait de paralyser les festivals, Avignon en tête ? En tout cas, c'est fait !!!

L'accord sur l'assurance chômage des intermittents contre lequel nous nous battons depuis 13 ans va être remplacé par celui du 28 avril.

A partir de mi-juillet c'est 507 h / 12 mois avec ouverture de droits sur une période de 12 mois pour tout le monde. Finis la période glissante et les 243 jours ! Mais cette victoire n'est pas éternelle, à chaque discussion de convention d'assurance chômage le régime spécifique des intermittents sera remis en cause.

Cette situation inédite pose en effet beaucoup de questions : Quelle sera la durée du décret ? Et quelle sera la participation financière de l'Etat ?

Cette prise en charge, soi-disant généreuse, s'avère extrêmement dangereuse. Pourquoi ? Si aujourd'hui, l'Etat finançait, même en partie, l'assurance chômage des intermittents, leur régime spécifique deviendrait tributaire des budgets et des alternances politiques. Que se passerait-il au prochain changement de président, au prochain changement de gouvernement, de majorité à l'Assemblée ? Restons vigilants, prenons le temps de soupeser la portée de cette victoire !

Sources Libération Le Monde